

Uniformiser pour mieux régner: l'animation socioculturelle lausannoise en danger!

Lundi, 02. décembre 2019

De: Groupe syndical FASL



La décision unilatérale de municipaliser les lieux d'animation socioculturelle lausannoise est tombée vendredi 29 novembre 2019. Elle est présentée comme la seule alternative possible suite au refus du Conseil de Fondation de la FASL de « choisir » entre le statu quo sur sa composition ou une municipalisation « au rabais » à travers la mise en place de conventions de subventionnement tripartites (Ville-FASL-associations). Cette annonce de municipalisation cache plutôt le résultat d'un jeu de contrôle et de pouvoir de la Ville sur l'animation socioculturelle, que les habitant.e.s lausannois.e.s risquent de payer au prix fort.

Des audits qui demandent à la Ville de se retirer

Tout a commencé il y a deux ans avec les deux audits commandés par la Ville de Lausanne. Le premier, mené par l'IDHEAP, et dont l'accès est public, s'est intéressé au travail de terrain et conclut notamment, que celui-ci est correctement mené et remplit ses objectifs. Le second, dirigé par le Contrôle des finances de la ville de Lausanne (CFL), prône une révision de la composition du Conseil de Fondation et pointe surtout l'ingérence de la Ville dans la Fondation, son influence et le risque de conflits d'intérêts. Le CFL recommande à la Ville de se retirer de la structure qu'elle finance.

Mais la Ville ne l'entend pas de cette oreille et a mis sous pression la FASL, notamment à travers la « négociation » de la future convention de subventionnement, l'a poussée à réfléchir avec une urgence déconcertante à sa restructuration au-delà de la simple sortie de la Ville du Conseil de Fondation. Les rythmes imposés, le semblant de participation, le chantage à la subvention ont exercé une pression soutenue sur les membres des associations (des habitants bénévoles et contribuables lausannois !) et sur les professionnel.le.s, conduisant à un épuisement généralisé et sabotant les conditions d'une réflexion sereine et constructive. Cette façon de faire inadmissible et particulièrement violente puisqu'elle nie le droit à l'autodétermination, principe fondamental de l'animation socioculturelle.

Arrogance municipale : « je paie donc je suis »

L'animation socioculturelle est née d'une nécessité des milieux associatifs et citoyens d'avoir des espaces d'expression et d'expérimentation, mais aussi des lieux où les liens sociaux peuvent être renforcés par des actions concrètes venant du terrain. Développant également la prévention et la socialisation, les animateurs et animatrices socioculturel.le.s ne peuvent faire leur travail qu'en ayant une latitude professionnelle permettant de définir leurs interventions, et surtout pas par des injonctions administratives ou des tendances politiques du moment. C'est seulement en fonction des constats identifiés sur leur terrain et dans leur champs d'action que les professionnel.le.s de l'animation peuvent développer des projets. La municipalisation exercera un impact direct sur le fonctionnement des lieux et le type de projets menés, bloquant ainsi toute possibilité de contestation de l'action des pouvoirs publics par ces professionnel.le.s des besoins sociaux et des publics en marge des démarches participatives institutionnelles.

La force de ce métier réside aussi dans son indépendance du politique et sa capacité à questionner les pouvoirs publics, à être un tampon entre l'administration et les habitant.e.s, à se faire le relais de revendications, voire même de questionner des décisions municipales lorsque celles-ci mettent à mal le bien-être d'un quartier.

Or ce mode d'intervention est incompatible avec les velléités de contrôle de la Municipalité. C'est pourquoi la Ville mène bataille depuis plusieurs années pour cadrer l'animation socioculturelle une bonne fois pour toutes. Si la Municipalité l'emporte, les activités développées dans les quartiers ne seront plus définies par l'analyse des professionnel.le.s du terrain, en étroite collaboration avec les associations, mais bien par le politique et ses urgences électorales. Il s'agit donc d'un glissement vers un nouveau paradigme qui veut que le politique et la bureaucratie s'attribuent l'expertise d'une profession quitte à en bafouer les fondements. Ce paradigme du « qui paie, sait et décide » signe, il va sans dire, la fin de l'indépendance des professionnel.le.s de l'animation vis-à-vis des pouvoirs publics.

Le choix de l'animation socioculturelle

Le groupe syndical du SSP dénonce aujourd'hui l'attitude de la Municipalité, qui frise le harcèlement, et refuse que les professionnel.le.s doivent déléguer leur expertise du terrain pour ne devenir que des exécutants.e.s de mandats municipaux dans les quartiers. Aussi, il encourage vivement les associations de bénévoles à faire de même.

Le syndicat dénonce ici le mépris de la Ville pour le travail et les nombreuses heures de réflexion de la part du comité du Conseil de Fondation, des bénévoles de comités associatifs et des professionnel-le-s. Ce douloureux processus d'une année et demie est balayé? par la Municipalité, quand bien même il a permis d'aboutir a? un consensus, ce qui n'était de loin pas gagné d'avance.

Enfin, le groupe syndical du SSP revendique d'être un partenaire incontournable dans les discussions futures concernant le personnel de la Fondation pour l'animation socioculturelle

lausannoise. Il usera de tous les outils de lutte pour garantir de bonnes conditions de travail et défendre l'animation socioculturelle, non comme un instrument des pouvoirs publics mais comme une pratique émancipatrice au service des quartiers et de leurs habitant.e.s.

RASSEMBLEMENT

MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

18h30 PLACE DE LA RIPONNE